

**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**  
02/07/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**  
09/07/2024**Date de publication :**  
09/07/2024**Le 08 juillet 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

**Était représenté :** Gabriel BEUGIN par Sophie SUBIRATS

**Absents :** Lionel COUBRA et Damien OBRADOR

**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMAY

**DÉLIBÉRATION N° 2024-56****OBJET : Désignation d'une représentante à la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)**

Par délibération n° 2020-36 du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné Anne-Marie CAUSSÉ comme représentante titulaire à la CIA.

Pour rappel, la loi impose l'instauration d'une commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les **communes ou les EPCI dépassant le seuil de 5000 habitants**. Des commissions communales et intercommunales sont donc amenées à coexister sur un même territoire : lorsqu'une commune regroupant plus de 5000 habitants appartient à un EPCI, les deux structures doivent se doter d'une commission pour l'accessibilité.

Ce sont des commissions consultatives qui ne disposent pas de pouvoir décisionnel ni coercitif. Elles assurent essentiellement un rôle de gouvernance et de coordination d'ensemble. C'est une instance privilégiée d'échange et de concertation, chacun apportant sa contribution pour favoriser le travail collectif.

A la suite de la démission d'Anne-Marie CAUSSÉ, le Conseil Municipal doit se prononcer pour désigner une(e) représentant(e) titulaire à la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Nathalie KATSAMANTOU, représentante titulaire à la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

**POUR : 16****CONTRE : 00****ABSTENTION : 00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 033-213300775-20240708-2024\_56-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 08 juillet 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Katia PEDEMAY'.

Katia PEDEMAY